



Avenant N°2 **F19039**

**Mission de maîtrise d'œuvre pour
la requalification de la RD1006
entre La Garatte et La Trousse
sur les communes de Barberaz et
La Ravoire**

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIRIES D'AGGLOMERATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement **BARON Ingénierie / Arter / Ceryx / Epode**, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la RD1006 entre La Garatte et La Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, représenté par Monsieur HUMBERT Cédrik, représentant légal de BARON Ingénierie (mandataire du groupement), dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I – Rappel du marché

Par le biais de l'ordre de service n°7, Grand Chambéry a activé les tranches optionnelles 5 et 6 du marché de maîtrise d'œuvre, à savoir :

- TO5 – EXE / DET / AOR Secteur Trousse
- TO6 – OPC Secteur Trousse

La répartition de la rémunération entre les membres du groupement a été fixée comme suit :

Hors actualisation :

Tranches	Missions	Taux	Montant total H.T	Part Baron Ingénierie	Part Arter	Part Ceryx	Part Epode
TO5	EXE Trousse	0,461%	17 797,50 €	- €	3 836,59 €	2 593,25 €	11 367,67 €
TO5	DET Trousse	2,221%	85 744,59 €	- €	8 531,80 €	4 479,20 €	72 733,60 €
TO5	AOR Trousse	0,196%	7 566,83 €	- €	1 278,90 €	1 172,33 €	5 115,61 €
TO6	OPC Trousse	0,448%	17 295,62 €	17 295,62 €	- €	- €	- €
Total H.T			128 404,55 €	17 295,62 €	13 647,29 €	8 244,77 €	89 216,87 €
TVA 20%				3 459,12 €	2 729,46 €	1 648,95 €	17 843,37 €
Total TTC				20 754,75 €	16 376,75 €	9 893,72 €	107 060,25 €

Après actualisation :

Tranches	Missions	Cn	Montant actualisé	Actualisation	Part Baron Ingénierie	Part Arter	Part Ceryx	Part Epode
TO5	EXE Trousse	1,133	20 164,57 €	2 367,07 €	- €	4 346,85 €	2 938,15 €	12 879,57 €
TO5	DET Trousse	1,133	97 148,62 €	11 404,03 €	- €	9 666,53 €	5 074,93 €	82 407,17 €
TO5	AOR Trousse	1,133	8 573,22 €	1 006,39 €	- €	1 449,00 €	1 328,25 €	5 795,98 €
TO6	OPC Trousse	1,133	19 595,94 €	2 300,32 €	19 595,94 €	- €	- €	- €
Total H.T			145 482,36 €	17 077,81 €	19 595,94 €	15 462,38 €	9 341,33 €	101 082,71 €
TVA 20%					3 919,19 €	3 092,48 €	1 868,27 €	20 216,54 €
Total TTC					23 515,13 €	18 554,85 €	11 209,59 €	121 299,26 €

Le présent avenant concerne uniquement la tranche 6 – OPC Trousse.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la répartition des missions au sein du groupement pour la TO6 – OPC Trousse. En effet, il était prévu que celle-ci soit assurée initialement par BARON Ingénierie. Il est finalement décidé que cette mission serait assurée par Epode.

Ainsi la rémunération relative à cette mission est modifiée ainsi :

Hors actualisation :

Tranches	Missions	Taux	Montant total H.T	Part Baron Ingénierie	Part Epode
TO6	OPC Trousse	0,448%	17 295,62 €	- €	17 295,62 €

Avec actualisation :

Tranches	Missions	Montant actualisé	Part Baron Ingénierie	Part Epode
TO6	OPC Trousse	19 595,94 €	- €	19 595,94 €

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des Infrastructures et des Voiries d'agglomération

Pour le groupement **BARON Ingénierie / Arter / Ceryx / Epode**,

Le responsable d'agence de BARON Ingénierie

